



On s'abonne au bureau de la rédaction rue Souverain-Pont, n. 320; chez les dames MAHOUX et de SARTORIUS, maison joignante; et M. LYTOUN, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ne, continuera à recevoir, concurremment avec les autres bureaux, les avis et annonces.

On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOZ, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.  
Le prix de l'abonnement est de 4 flor. 25 cts. P.-B. par trimestre pour Liège, et de 5 flor. 19 cts. P.-B. pour les autres villes du royaume.

# Mathieu Laensberghe.

## GAZETTE DE LIEGE.

### ANGLETERRE.

Londres, le 9 juin. — Un nombre considérable d'habitans distingués de la partie ouest de Londres ont présenté à M. Canning l'invitation de permettre qu'il soit nommé candidat pour représenter Westminster au parlement. M. Canning les a remerciés de l'honneur qu'ils voulaient lui conférer, mais il l'a refusé en disant que ses devoirs de ministre étaient si nombreux qu'ils l'empêcheraient de s'acquiescer convenablement de ceux de représentant d'une grande ville. Il ajouta que s'il pouvait remplir les deux missions, la reconnaissance exigerait de lui de ne servir que ses anciens constituans de Liverpool.

— Les élections pour le parlement dans la cité de Londres ont commencé. Il y a six candidats. Les électeurs, que l'on désigne sous le nom d'hommes de la *livery*, sont à peu près au nombre de douze mille. C'est la réunion de tous ceux qui appartiennent à un corps de métier ou à une corporation marchande dans la ville de Londres. La partie de l'ouest de la ville commence à être déserte, tout le monde se rend dans les campagnes des environs ou dans les provinces éloignées pour soutenir ses prétentions ou ses amis. Le marquis de Blanford, lord Astley Cooper, M. Langston et M. Robert Mac William, sollicitent la nomination pour la petite ville ou plutôt pour le bourg de Woodstock, où Walter-Scott a placé la scène de son dernier roman. Les électeurs de province sont ordinairement dirigés sur le point central, aux frais des candidats. On cite un loueur de carrosse qui vient de faire marché avec un solliciteur pour mettre à la disposition de ce dernier cent chevaux, et dix huit grandes diligences de messageries.

L'élection du bourg de Southwark, l'une des dépendances de la ville de Londres, a commencé ce matin à neuf heures; les hustings étaient chargés de monde, et sir Robert Wilson arriva précédé par les drapeaux que portaient ses partisans; les deux filles de sir Robert et Mr. de la Valette à l'évasion duquel il a coopéré en France, étaient à une fenêtre en face des hustings.

M. Salomon Davis s'avança et proposa M. Calvert (député sortant), déclarant que le candidat était opposé aux lois sur les cérémonies, à l'esclavage et aux taxes.

M. Blackett proposa à son tour sir Robert Wilson dont il fit le panegyrique en attaquant violemment M. Polhill, compétiteur de sir Robert.

M. Calvert s'avança à son tour et obtint la parole; il commença par remercier les électeurs qui l'avaient nommé à trois parlemens successifs, ce qui était pour lui la preuve qu'il n'avait pas cessé de mériter leur confiance; qu'il avait, il est vrai, voté pour l'émancipation des catholiques, et qu'il avait pour ses adversaires de l'un de ses compétiteurs avaient arboré sur leur drapeau, *point de Wilson, point de papisme*, ils pouvaient inscrire contre lui-même une semblable devise, mais que son vote avait été consciencieux et tenait à ses principes de liberté dans toute l'extension de ce mot.

M. Holloway présenta ensuite les titres de M. Polhill, mais il ne put parvenir à se faire entendre.

Ensuite un M. Butler dit que si l'assemblée ne paraissait pas avoir assez des trois candidats, il était prêt à en présenter un quatrième, mais cette motion ne fut pas même écoutée.

Sir Robert Wilson prit enfin la parole, et parla à peu près dans le même sens que M. Calvert; il déclara qu'il n'aimait pas plus qu'un autre le pape, les évêques et les dîmes, mais qu'il voulait que, comme en Amérique, chaque pasteur pût gouverner en paix son troupeau; qu'il ne voudrait même pas sa réélection si elle devait être conditionnelle. Le discours de sir Robert a été applaudi avec transport.

Si l'on doit s'en rapporter aux apparences dispositions des électeurs, M. Polhill a peu de chances; et sir Robert Wilson, ainsi que M. Calvert, en ont de très-fortes; un journal dit que sir Robert Wilson a parlé pendant trois heures, et M. Calvert à peu près le même temps; mais que M. Polhill n'a pu se faire entendre pendant un quart d'heure.

À quatre heures, le *poll* a été clos à Southwark. Le total des votes était comme suit: Pour MM. Calvert, 1258; Wilson, 1178; Polhill, 844; M. Polhill, en partant, a dit qu'il amènerait le lendemain un grand renfort à ses amis.

### FRANCE.

Paris, le 10 juin. — On assure que M. Bellart, dont la santé s'améliore d'une manière sensible, a donné sa démission de procureur-général, et qu'elle a été acceptée. M. Bellart est, dit-on, nommé ministre d'état.

— Du 2 septembre 1825 au 15 mai dernier, les dons recueillis

à Genève pour les Grecs, se sont élevés à 105,900 fr. Sur cette somme 35,000 fr. ont été fournis par les confédérés et par des étrangers résidant en Suisse.

— Hier, la cour des pairs s'est réunie, comme de coutume, à midi, et a continué ses délibérations. On dit que sur 82 pairs qui ont donné leur vote, 26 seulement ont été favorables aux conclusions de M. le procureur-général, et qu'il y a eu 56 voix contre. On pense toujours que la chambre se saisira de l'affaire et demandera un supplément d'information.

— La Gallicie a reçu ordre de la cour de Vienne de fournir, dans l'espace de six semaines, 14,000 recrues, dont 4,000 pour compléter les régimens de Bohême, et 10,000 pour compléter ceux des autres parties de l'empire.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — Séance du 9 juin.

On fait la lecture du procès-verbal.  
M. Hyde de Neuville: M. de Villèle a dit hier qu'une décision royale avait disposé des sommes provenant des extinctions des pensions de Messieurs les pairs de France, et avait rendu irrévocables les pensions existantes. Or, comme je ne connais pas de décision royale dans notre ordre constitutionnel, je demande que l'expression dont s'est servi le ministre soit consignée au procès-verbal.

M. le président lit la partie du procès-verbal sur laquelle une rectification est demandée; il y est dit que le roi a suppléé par ordonnance à l'absence de la loi sur la répartition du fonds destiné à former la dotation de MM. les pairs de France; il ne pense pas en conséquence qu'il y ait lieu à rectification.

M. Hyde de Neuville: M. le ministre ne s'est pas servi du mot ordonnance; il a dit décision du roi; s'il consent à approuver la rédaction du procès-verbal, je lui demanderai de vouloir bien nous communiquer l'ordonnance.

M. le ministre des finances: Il y a réellement lieu à rectifier le procès-verbal. Il n'y a pas d'ordonnance royale sur le fait dont il s'agit; il y a décision du roi. Je propose cette rectification.

Je suis étonné que l'orateur porte l'investigation dans les actes qui ne sont pas de sa compétence; qu'il demande des renseignemens, c'est très bien; aussi on s'empresse de les lui donner. Il réclamera une loi, c'est son droit; mais l'arbitraire dont il parle n'existe pas dans ce qui se passe aujourd'hui. La loi qui met à la disposition du ministre de la maison du roi les pensions éteintes, attend une loi nouvelle; cette loi a été présentée et n'a pas été adoptée.

M. Hyde de Neuville: Je ne connais pas de décision royale dans notre ordre constitutionnel; tout acte royal doit porter sa responsabilité dans la personne d'un ministre; tous les autres sont inconstitutionnels; et s'il en existe de tels, je demanderai la mise en accusation du ministre qui en serait l'auteur. (Bruit.)

M. le ministre des finances: J'entends dire qu'une décision royale est inconstitutionnelle, mais en quoi est-elle inconstitutionnelle? Quoi! la loi donne au roi, c'est-à-dire remet au ministre de sa maison les extinctions des pensions des pairs pour qu'il en dispose; le roi en dispose en effet depuis 1814 légalement; et il n'aurait pas le droit de renoncer à la révocabilité de ces mêmes pensions, ou de ne plus vouloir faire usage du droit de les retirer?

L'orateur peut, s'il veut, préparer un projet d'accusation contre le ministre qui a contresigné la décision, qui a par conséquent la forme d'une ordonnance. Ce ministre est celui qui est à la tribune.

La rectification proposée par M. le ministre des finances est ensuite mise aux voix et adoptée; c'est-à-dire que le mot *décision* est substitué au mot *ordonnance*.

L'ordre du jour est la délibération sur le budget du ministère des finances; les chapitres 15 à 19 sont successivement adoptés.

Chapitre 20. Administration de la loterie, 4,083,895 fr.

M. Benjamin Constant s'élève contre ce jeu, qui conduit souvent au crime et au désespoir. Il demande que le gouvernement détruise cette abominable administration. Le ministère ne peut objecter contre cette demande les besoins de l'état, puisqu'il parle de la richesse du trésor et qu'il propose un dégrevement. L'honorable membre vote le rejet de l'allocation demandée.

M. de Bergevin prend la parole. Il annonce qu'il vient défendre la loterie, qui produit quinze millions au trésor par un impôt volontaire, (Murmures.)

M. Casimir Périer ne peut s'empêcher de faire observer que le jeu de la loterie paralyse une somme de 57 millions, pour ne rapporter au trésor que 10 millions, que cette somme de 57 millions n'est utile ni à l'industrie, ni au commerce. Il pense qu'il vaudrait mieux détruire la loterie que de dégrever l'impôt foncier.

Le chapitre est adopté.

Le budget des dépenses est terminé, et son chiffre, qui, au moyen de quelques amendemens, s'élève à 676,889,621 fr., est adopté.

La chambre s'est formée en comité secret, on dit que son budget y a été adopté.

Cours de la bourse du 10 juin. — Rentes 5 p. 0/0, jouiss. du 22 sept. 1825, 97 fr. 30 c. — 4 p. 0/0, jouiss. 00 fr. 00 c. Rentes 3 p. 100 jouiss. du 22 déc., 64 75 c. Actions de la banque, 0000 00 Emprunt royal d'Esp. 1826, 47 5/8. Emprunt d'Haiti, 720 fr. Fin du mois. Cinq pour cent. A 3 heures et demie. Trois pour cent. A 3 heures, 00 fr. 00.

NOUVELLES LITTÉRAIRES ET DES ARTS.

La dernière séance publique de l'Académie des sciences de Paris, a presque été entièrement occupée par la lecture de deux éloges funèbres, celui de Laccépède, et celui de Breguet, M. Cuvier a prononcé le premier. On sait que ce qui distinguait surtout M. Laccépède, c'est cette ardeur de savoir qui l'entraîna dans les études les plus diverses. Dans sa longue carrière, tout entière occupée, il cultiva tous les genres; il annonça d'abord un goût très vif pour la musique, et fit des opéras; presque en même temps, il écrivait sur la physique et l'histoire naturelle; plus tard, il publia des romans, et il a laissé à sa mort une vaste compilation d'histoire. La dernière partie du discours de M. Cuvier a été consacrée à louer les qualités de M. Laccépède, sa bienfaisance, sa simplicité et son noble désintéressement.

M. Fournier a ensuite prononcé l'éloge de Ferdinand Bréguet qui a poussé si loin l'art de l'horlogerie, et a fait des découvertes mécaniques si importantes pour la navigation et la géographie. C'est à M. Bréguet que l'on doit le perfectionnement des montres dites perpétuelles, qui se montent par le seul mouvement de la personne qui les porte, et qu'il suffit d'agiter pendant quelques minutes pour les faire marcher pendant trois jours. L'anecdote suivante citée par M. Fournier dans son discours, nous semble présenter assez d'intérêt pour la rapporter.

Le duc d'Orléans avait donné une montre de Bréguet à M. Arnold, célèbre horloger anglais. Celui-ci fut si frappé de sa perfection et de son mécanisme, qu'il prit à l'instant même la résolution de se rendre à Paris pour voir l'habile artiste qui l'avait exécutée. Il ne balança pas un instant, et pour ainsi dire, sans détourner la vue du chef-d'œuvre qu'il avait sous les yeux, il annonça à sa famille son départ qu'il exécuta dans la nuit suivante. Plein d'enthousiasme, Arnold arriva à Paris, et fut reçu comme il devait s'y attendre par le célèbre horloger. L'art s'agrandit de la communication de deux hommes si bien faits pour se connaître. M. Arnold ne retourna pas à Londres sans emmener le fils de M. Bréguet, pour qui ce voyage ne fut pas non plus inutile.

COMMERCE.

BOURSE D'ANVERS, du 12 juin. — EFFETS PUBLICS. — Ils sont restés dans la même situation, il y a eu peu d'affaires.

CHANGES. — L'Amsterdam court a été offert; le Londres court s'est traité à la cote; le Paris court et à terme ont été recherchés à la cote; le Francfort court a trouvé son placement, le papier à trois mois a été demandé à la cote, ainsi que le Hambourg court.

MARCHANDISES. — Il s'est vendu environ 500 balles café Batavia à 32 1/2 cents.

Il y a eu ce matin une vente publique de tabac en feuille, on a payé le Kentucky de 15 1/2 à 22 cents, et le Virginie de 17 à 19 c.

EFFET PUB.	COURS.	CHANGES.	A COURTS JOURS.	A 2 M.	A 3 M.
P. B.		Amsterd.	118 0/10 p.	P	
Dette activ.	52 1/8	Londres.	4077	4074	
Différée.		Paris.	47 3/8 0/10	A 4615 1/2 160/10	46 13 1/2 160/10
Obl. du S.		Franc.	35 9 1/16 1/2	35 3/8	35 1/4 A
Act. S. C.	81	Hamb.	34 15 1/16		

PRIX DES GRAINS À LIÈGE DU 12 JUIN.

La rasière de froment, récolte de 1825, prix moyen. . . fl. 5 75 c.  
Id. de seigle, . . . . . fl. 4 73 c.

AVIS.

Le commissaire-général de la guerre, rappelle à tous ceux qui ont encore des réclamations à la charge du département de la guerre, concernant l'année 1825, qu'en vertu de la loi, du 8 novembre 1815, n. 36, le terme fixé pour faire valoir leurs réclamations et présenter leurs mémoires, pour ledit exercice, va expirer au dernier du mois courant, et les invite, à ne pas laisser passer ce terme fatal, ce qui entraînerait nécessairement la déchéance de leurs réclamations, mais de présenter leurs pièces, sans délai, au département de la guerre.

La Haye, le 10 juin 1826.

(Signé) D'AUBREME.

Pour copie conforme.

Le secrétaire-général du département.

(Signé) J. P. SCHEFFER.

TEMPÉRATURE DU 13 JUIN.

A 9 h. du mat., 15 d. au-dessus 0; à 3 h. après midi, 18 d. au-dessus.

ÉTAT CIVIL, du 12 juin. — Naissance: 5 garçons, 2 filles.  
Décès: 4 filles, 1 homme; savoir:  
Arnold Blankart, âgé de 18 ans, armurier, faubourg St-Léonard, célibataire.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

A vendre au n. 777, place Saint-Lambert, un bon cheval prenant six ans propre à toutes mains. (565)

( ) Quartier à louer, Place-Verte, n. 780.

A vendre un cheval à deux mains, de 5 ans, au n. 676, rue Féronstrée. (533)

Le 15 courant, à trois heures de relevée, on vendra par le notaire RICHARD, trois maisons situées à Liège, une au quai de la Sauvenière, n. 821, avec un terrain propre à bâtir; une devant St-Thomas, n. 367, et la troisième rue Basse-Sauvenière, n. 832. S'adresser à cette dernière. (595)

A louer dès-à-présent une très-jolie petite maison de campagne, réunissant toutes les commodités désirables, avec un beau jardin ensemencé et quantité d'arbres des meilleurs fruits; située au Rivage en Pot, commune d'Angleur, près de Liège. S'adresser au Maka des Aguesses, même commune. (627)

Bien de campagne à vendre en vertu de jugement.

Le bien consiste en une maison bien bâtie, à deux étages composés de cinq pièces chacun, grandes caves, grange, écuries, étables, brasserie, etc., avec jardin, prairie et étang, le tout contenant environ un bonnier des P.-B., situé à Lens-St-Servais, province de Liège, à 6 lieues de Liège, 3 de St-Trond, 5 de Tirlemont, 6 de Namur et 3 de Huy.

Cette maison ayant servi au commerce depuis long-tems, conviendrait fort bien pour un établissement de ce genre. Une distillerie et une blanchisserie y serait avantageusement placées; elle pourrait aussi servir de maison de campagne.

On vendra aussi en plusieurs lots et ensuite en un seul lot environ douze bonniers de terres, prairies et bois situés dans la même commune.

Cette vente a lieu en vertu de jugement et pour sortir d'indivision, elle se fera le 6 juillet prochain, à 1 heure de relevée, devant M. le juge-de-peace du canton d'Avenne, audit Lens-Saint-Servais, chez le sieur Michotte, aubergiste.

S'adresser pour connaître le cahier des charges et la contenance des lots, à Me. ROBERT, avocat, à Liège, place Sainte-Claire, à Me. DEGENEFTE, notaire à Hannut, et à Me. FRAPPOST, notaire à Burdinne. (643)

A louer un beau quartier composé de plusieurs pièces, cave et grenier, rue Basse Sauvenière, n. 842. (624)

A vendre un bon et beau cheval, race croisée, prenant quatre ans, et dressé à la selle et au cabriolet, au n. 274, rue devant la Magdelaine. (600)

Joli quartier à louer contenant 3 à 4 chambres, avec cuisine et cave, au n. 697, à St-Séverin. (477)

Depôt d'excellentes toiles fines, chez BEYNE, fils, négociant, à la Main d'Or, rue Pont-d'Ile.

On prévient que les qualités si avantageuses à 29, 32, 35, 38 et 41 florins la pièce, aunage suffisant, pour 12 chemises, viennent d'être remplacées. En qualités plus fines, il s'en trouve à fl. 44, 47, 50, 53 et ainsi progressivement jusqu'à 142 florins des Pays-Bas la pièce, même aunage que ci-dessus.

Une chienne d'assez petite taille, poil gris, tachetée de brun, marquée de feu au-dessus des yeux, s'est égarée sur la route de Chaudfontaine, lundi 12 courant. Bonne récompense à celui qui en donnera des renseignements au n. 798, Quai de la Sauvenière. (638)

Le soussigné syndic provisoire à la faillite Sébastien Gérard, prévient messieurs les créanciers de ladite faillite, que la vérification de leurs titres de créance, se fera le dix sept du courant aux 9 heures du matin au greffe du tribunal de commerce de Liège.

Liège le 14 juin 1826.

F. STREEL, avocat. (636)

Belle maison de commerce à louer pour la St-Jean, rue St-Séverin, n. 701. S'adresser, n. 703 même rue.

(103) A louer pour mars 1827, deux fermes pouvant se former qu'une exploitation, sises à Othée près de l'église, contenant ensemble 115 bonniers P.-B.

S'adresser au notaire DELBOUILLE, à Allour.

A vendre pour cause de départ.

Une pendule en marbre de la plus grande beauté, ainsi que deux services à café en porcelaine dorée et une quantité de crins neufs. S'adresser au pied du Pont des Arches n. 954. (641)

On demande à louer un magasin assez vaste, de préférence au bord de la Meuse, depuis la Goffe jusqu'à la promenade St-Léonard. S'adresser rue Vinave d'Ile, n. 46; (640)

Jean-Marie FARINA, fabricant de la véritable Eau de Cologne, a l'honneur d'annoncer au public, qu'il a établi un dépôt chez M. J. B. Rommedenne, rue des Dominicains, n. 711, où l'on peut s'en procurer au plus juste prix. Pour éviter les nombreuses fraudes et contrefaçons, les fioles qui contiennent son eau de Cologne seront empreintes de son cachet et entortillées d'un imprimé portant la signature de sa raison commerciale. (642)

A la requête de la dame veuve Hubert Xhrouet, agissant tant pour elle qu'en qualité de tutrice naturelle de ses enfants mineurs, assistée de leur subrogé tuteur, et en vertu d'un jugement rendu sur requête par le tribunal civil de première instance séant à Liège, sous la date du 15 mars dernier, il sera procédé, par le ministère du soussigné notaire, le jeudi 20 juin prochain, à dix heures du matin, dans une des salles de l'hôtel-de-ville, à Spa, en présence de M. le juge de paix du canton, à la vente aux enchères publiques à l'extinction des feux:

- 1° D'une maison avec écurie et ses dépendances, située rue de la Sauvenière, audit Spa.
  - 2° De deux pièces de terre, contenant ensemble 15 perches carrées des Pays-Bas, situées en l'endroit nommé vulgairement Pasai Fléon.
  - 3° D'un pré, situé au lieu dit Thier de la Roche, contenant 27 perches idem.
  - 4° Finalement d'une pièce de terre de la contenance aussi de 17 perches, située en l'endroit nommé la Bovière.
- Partant on peut prendre inspection du cahier des charges et conditions sous lesquelles la vente aura lieu, en l'étude du notaire commis pour recevoir les enchères.

Theux, ce 2 juin 1826.

DELREÉ fils, notaire. (601)